

Habiter en lutte

Pas de trêve hivernale dans la « hutte des classes » contre le capitalisme, quand même !

Vite fait !!!

Ya tout ce qui manque à celles et ceux qui galèrent dans ce monde pourri : des logements, de la bouffe, des fringues, des lectures et des espaces pour partager tout ça. Ya juste qu'à se servir massivement et de manière coordonnée : la prise au tas simultanée ! Et de la solidarité et des compétences de toutes sortes pour s'entraider entre égaux et égales !

On postule¹ que, quand même

L'avènement et l'hégémonie du capitalisme « industriel », destructeur et dévoreur des existences humaines, a fourni paradoxalement à l'humanité les bases scientifiques et techniques pour produire pour tout le monde les éléments matériels permettant d'assouvir dans leur diversité et leur multiplicité l'ensemble des besoins fondamentaux. Se nourrir, s'habiller, se soigner, se socialiser, s'éduquer... et se loger sont désormais réalisables pour soi comme pour tous et toutes les autres galérien-nes. Ces éléments matériels sont déjà là, quand même. Ce qui implique de devoir niveler et égaliser les tas d'accumulation de biens et de savoirs, farouchement défendues par l'État capitaliste !

Les inégalités croissantes entre les classes sociales, redoublées par les ruptures entre les générations, concernant la satisfaction de ces besoins sont les conséquences multiples de la primauté de l'accumulation sans fin du capital et du profit.

Pour la première fois à l'échelle de l'histoire humaine, ces capacités matérielles et sociales sont une potentialité existante et réelle, ici et maintenant, et non pas une espérance pour un horizon lointain : le paradis des croyant-es ou la société sans classe des utopistes. C'est le capitalisme qui anéantit chaque jour la réalisation de cette potentialité, et c'est notre volonté de nous émanciper quand même de cette survie pour vivre qui indique l'intuition partagée par beaucoup de l'existence réelle de ce potentiel. Mais cette énergie est quand même courbée et pliée par les impératifs de l'exploitation et nourrit l'obstacle même qui rend cette réalité inatteignable et « utopique ».

Paradoxe supplémentaire : cette potentialité deviendra réalité par une déflation radicale du temps et de l'intensité du travail productif et reproductif qui actuellement dévore les existences dans des activités et des professions qui, directement ou indirectement, alimentent et protègent cette organisation sociale aliénante. Quand ce n'est pas des métiers qui, quand même, tentent d'en amoindrir ou d'en neutraliser les conséquences destructrices.



Enfin un paradoxe en bonus, cerise verte sur ce gros gâteau rouge et noir..., c'est cette déflation, comme fin de l'exploitation du travail, qui mettra seule fin à la destruction des

1 « Proposition qui ne peut être démontrée, mais qui est nécessaire pour établir une démonstration ». En politique : un parti pris, c'est-à-dire une position sociale assumée et explicite ; ici, « en bas et à gauche », ou prolétaires des luttes, ou sans droit(sans e) ni titr(sans e, donc...) à la connaissance de la bonne stratégie.

environnements en utilisant à bon escient la productivité atteinte en régime capitaliste. Productivité globale qui décline car c'est le profit qui prime et non l'usage collectif et égalitaire des productions et des consommations.

C'est donc l'hégémonie des rapports sociaux capitalistes qui défend quand même **des îlots d'abondance et de luxe dans un océan de rareté et de pénurie** : plus de 3 millions de logements vacants face à un manque de logements estimé à 1 million en France² sur les 38 millions recensés par l'Insee en 2024.

En s'appuyant sur cette potentialité existante, toutes les personnes pourraient se loger selon leurs nécessités et leurs volontés, individuelles et collectives. Seule l'organisation de la société capitaliste constitue l'obstacle à la satisfaction de ces besoins, obstacle majeur dont il faut connaître les mécanismes pour les détruire, les détourner ou les approprier. **La propriété privée**, d'État ou « commun-commune » ; **l'exploitation et la discrimination au travail** ; **l'héritage des patrimoines** renforcé par **les inégalités de genres** ne peuvent pas être mis hors cadre quand on s'attaque aux inégalités d'accès à un logement. Ces mécanismes constituent l'armature de l'édifice social dont le ciment est l'omniprésence des échanges marchands et monétaires. De même les institutions économiques (entreprises, artisanat, voirie publique), financière (banques pour les prêts, spéculation foncière, « aides » pour le logement), répressives (police, gendarmerie, justice), représentatives (législation sur l'habitat, élus locaux et nationaux, corps intermédiaires : syndicats, partis, associations), administratives enfin (documents d'urbanisme, permis de construire, services sociaux, APL) sont quand même, pour la question de l'habitat, **des éléments du problème et non pas de sa solution**.

La situation en quelques chiffres, quand même

De 2000 à 2010, l'indice du prix des logements a augmenté de 107% alors que les revenus ne se sont accrus que de 25% ; **le logement représente désormais près de la moitié des dépenses des ménages français les plus pauvres** (premier décile) et un quart des dépenses de l'ensemble des ménages, sans tenir compte du coût des transports, souvent important lorsqu'il faut s'éloigner pour trouver un prix adapté au budget. De même, l'habitat social, qui représente 17% du parc total de logements, ne répond pas aux besoins des populations pauvres. Depuis 2000, la demande a doublé pour atteindre plus d'un million de ménages sur les listes d'attente du logement social. Alors que le budget de l'État prévoit de construire depuis les années 2000 une moyenne annuelle de 350 000 logements, dont 120 000 logements sociaux, **l'accession à la propriété mobilise l'essentiel des efforts des pouvoirs publics**. Depuis trente ans, la part du parc locatif privé tend à diminuer, encouragé par les efforts récurrents de l'État pour soutenir l'investissement privé, notamment par des dispositions de défiscalisation profitant aux foyers les plus fortunés.

« L'habitat indigne », selon la définition officielle, concernerait 600 000 logements, soit un million de personnes. Ce chiffre est minimal car on sait aussi que le parc ancien construit avant 1948 (un tiers du parc total) peut être qualifié de « passoire thermique », et qu'y vivent près de quatre millions de ménages en difficulté de paiement. De la même façon, la présence de plomb dans les peintures de logements anciens concerne encore aujourd'hui 878 000 logements, où le risque de saturnisme infantile est réel.

La location de caves, de placards, de parkings, d'anciens locaux commerciaux aux fins d'habitation existe dans les villes aux marchés immobiliers « tendus ». Selon la Fondation Abbé *qui ?*, **685 000 personnes (dont 133 000 individus vivant à la rue) sont privées de domicile personnel** et ne disposent que d'hébergements d'urgence temporaires, de chambres d'hôtel ou d'habitations de fortune (cabane, camping, mobile-home...). A ces personnes rejetées par

² Les spécialistes de la neutralisation des antagonismes sociaux (ici la Fondation Abbé *qui ?*) estime que le mal-logement affecte 3,5 millions de personnes et que celles « en situation de réelle fragilité à court ou moyen terme » sont au nombre de 6,6 millions.

le marché officiel, on peut ajouter celles qui sont partiellement acceptées dans le cadre de baux très précaires d'un an seulement, c'est-à-dire louant des appartements meublés (173 000 personnes) ainsi que celles qui n'ont droit qu'à la partie la plus dévalorisée du parc de logement, sans confort ou exigus (2,8 millions), sans oublier celles qui sont logées par des tiers, famille, amis ou relations (411 000). Toutes ces situations précaires et fragiles, y compris celles des gens du voyage ayant difficilement accès à des aires d'accueil aménagées (72 000), renvoient à des mécanismes de tri résidentiel, et de mise à distance de ces populations de la part des bailleurs publics et privés ainsi que des institutions.

On dénombre en France **2,5 millions de personnes en situation de colocation** soit 3,7 % des ménages allocataires de la Caisse d'allocations familiales. La pénurie de logements donne également lieu à la location de chambres (telles les anciennes chambres de domestiques), mais aussi de pièces à l'intérieur du logement. Souvent louées meublées, elles confèrent à l'occupant, sinon un accord verbal, un bail précaire d'un an seulement (616 000 personnes, dont 85 000 à Paris), inscrivant le rapport social locatif dans une forme de dépendance proche de l'hébergement.

Enfin, la précarité est aussi le lot des sous-locataires (19 000 ménages dans l'enquête logement 2006 de l'Insee, dont à peine 2% à Paris). La sous-estimation du phénomène est probable, si l'on en juge par la demande de logements temporaires présente sur de nombreux sites internet. Elle peut concerner le tourisme, des demandes de court séjour pour des stages ou des études, mais aussi des ménages qui remplissent difficilement les conditions financières (un mois de caution, une situation professionnelle stable tranquilisante pour les compagnies d'assurance à défaut d'une caution familiale). Bien que la sous-location soit soumise à l'accord du bailleur, elle est souvent pratiquée par des locataires en titre qui sont eux-mêmes à la limite de la solvabilité. Ainsi, les sous-locations à temps partagé à Paris (lorsque le locataire travaille dans une autre ville pendant la semaine ou le week-end ou encore la nuit) représenteraient les trois-quarts des offres de sous-locations en France.

Les répressions

L'imposition de gré et de force d'habiter dans des lieux identifiables par l'État, en propriété (60% des foyers en France) ou en location (40%), constitue, quand même, l'une des chaînes de l'aliénation. Les cadres législatifs qui l'habillent (emprunts, contrats, domiciliation) se durcissent et renforcent les inégalités.

Les menaces ou les expulsions par des propriétaires, les actions de police et de gendarmerie hors légalité bénéficient le plus souvent d'une totale impunité.

La loi Kasbarian de 2023 est une expression de cet encadrement coercitif. Les locataires « défaillant-es » et les squatteuses et squatters sont réprimé-es plus durement. Les délais pour l'assignation et l'expulsion des locataires ont été réduits et sont plus restrictifs. L'occupation de bureaux, commerces, entrepôts et de terrains relève désormais du délit d'occupation sans droit ni titre dont les peines ont été alourdies (jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45.000 € d'amende).

Les diversions

De nombreuses initiatives citoyennes, alternatives ou radicales tentent quand même d'apporter des solutions aux problèmes du logement. Souvent emballées dans de bonnes intentions écoresponsables et durables, ces initiatives s'inscrivent d'abord dans une polarisation économique selon leurs promoteurs et promotrices comme selon leurs clientèles :

- D'un côté, la décroissance choisie pour des publics à fort capital culturel et à ressources économiques régulières. Zones refuges post-apocalyptiques ; tiers lieux ; petits projets rural, agricole, artisanal ou créatif ; hameaux légers et pastilles STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limités) avec la bénédiction des élu-es locaux ; habitat collectif

urbain pour « favoriser la mixité sociale », etc. L'habitat participatif : « *C'est la hutte finale !* » initié à Toulouse est un exemple de détournement d'une légende révolutionnaire par un réformisme assumé. Pour les rebelles plus organisé-es, un peu de « commun », quand même, question finances : des fonds de dotation (Terre de Liens, Antidote, la terre en commun), des réseaux (CLIP) et pour les plus radicaux des ZADs.

- De l'autre, l'occupation de bâtiments et de terrains avec des caravanes ou des cabanes pour les relégué-es du salariat, camp de tentes avec des « dons solidaires » quand même en toute *bonne* conscience, ou de bâches agricoles et de palettes, pour les migrant-es.

- Et entre ces deux pôles, des bricolages individuels ou collectifs permettant quand même d'abaisser le coût du budget logement, **pour le plus grand bonheur du patronat qui pourra encore baisser les salaires et de l'État qui continuera à supprimer les allocations** : colocations, cohabitations intergénérationnelles plus ou moins promues ou encadrées par l'État et les collectivités locales, densification dite « douce » avec location de pièce (« appartement accessoire ») chez un propriétaire dans un rapport de dépendance inégalitaire marqué, terrains pour les camions aménagés et les caravanes des saisonnier-es ou des intérimaires, squats urbains ou, plus rarement, ruraux, plus ou moins durables, pour des jeunes en rupture de ban(c), scolaire et/ou professionnel.

Ces différentes offres de domestication (pour les voisin-es) et d'acceptation (pour soi) de la pauvreté ou de la misère qui vient doivent se confronter, dans cette époque de transition écologique, à **un tri sélectif de la part de l'État suivi d'un recyclage écolo** pour les heureuses et heureux gagnant-es. Ce fut l'expérience et la vérification grandeur « nature » sur l'ex-ZAD de NDDL en 2018 : les projets agricoles et artisanaux, adoubés par l'État, sont légalisés, les habitats des « schlagues » et des « punks à chiens » sont détruits.

L'avenir radieux made in Ontario



L'appartement accessoire (« *second unit* ») comme forme de densification douce en zone urbaine...

Les pauvres, c'est vers le bas, camarades !

La seule solution, la RéSolution sociale et politique des inégalités, quand même !

L'espace géographique, le « territoire », etc., n'ont de signification pour les luttes que dans la mesure où on les comprend aussi comme espace social. Notre voisin-e pourra manifester sa solidarité tout comme envoyer une dénonciation anonyme en cas d'occupation illicite.

L'accélération et l'intensification des antagonismes sociaux demandent une perspicacité dans la constitution des collectifs de luttes et ce n'est pas seulement sur la proximité spatiale qu'il faut compter mais surtout sur la similarité des contraintes sociales vécues.